
Présents : Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Estelle Brogère, Nicole Chochina, Maxime Durand, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Evelyne Martinon, Sylvie Teixeira, Sébastien Terrier, Bruno Toneghin.

Excusés : Irène Badin, Abdelkader Boukacem pouvoir à Patrick Benoiton, Jean-Pierre Lovet pouvoir à Jean-Charles Gallet, Jean-François Mollard.

Secrétaire de séance : Michel Bontoux

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

Réunion publique à Montagnieu

Monsieur le Maire informe qu'une première réunion publique a été organisée à Montagnieu le 14 septembre 2016 par la CC de la Vallée de l'Hien pour le lancement de la procédure d'élaboration du PLUi. Le cabinet LATITUDE-UEP en charge d'accompagner la rédaction du PLUi a fait un rappel réglementaire et a présenté les objectifs qui s'imposent au futur PLUi dont notamment :

- une densification des zones urbaines
- la protection des zones agricoles et naturelles impliquant qu'il ne sera pas envisageable de les ouvrir à l'urbanisation.

Le planning prévisionnel prévoit une approbation du PLUi en 2019.

Rencontre avec le cabinet LATITUDE-UEP

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'élaboration du diagnostic intercommunal et de l'élaboration du PLUi, la commission urbanisme a rencontré le cabinet LATITUDE-UEP le mardi 4 octobre 2016. Les enjeux et problématiques spécifiques au territoire communal ont été évoqués. Le niveau de services, d'équipements, la vie économique, le logement, les projets en cours et bien d'autres sujets ainsi que le futur de Saint Victor de Cessieu pour les élus communaux ont été abordés.

Dossiers d'autorisation droit des sols

Le conseil municipal prend connaissance des dossiers en cours d'instruction et des arrêtés délivrés :

- 4 déclarations préalables
- 1 permis de construire
- 5 certificats d'urbanisme d'information

Il est rappelé qu'une formation urbanisme est demandée par les membres du conseil afin de balayer les bases des autorisations droit des sols.

Nouveaux points

1- Déplacement temporaire de la salle du conseil municipal et des mariages

Dans le cadre des travaux de la mise en conformité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite et extension de la mairie, le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder au déplacement de la salle du conseil municipal, et de la salle des mariages.

Les travaux ont débuté au mois de septembre pour une durée prévisionnelle de 12 mois.

Le Maire propose que le conseil municipal se prononce sur le déplacement temporaire de la salle du conseil municipal et des mariages à la salle Jean Daujas sise à la communauté de communes de la Vallée de l'Hien, 244 montée du village.

Il précise que l'article 75 du code civil impose que le mariage doit être célébré « à la mairie » et de façon publique. L'instruction générale de l'état civil invite à fixer dans la mairie une salle affectée spécialement à la célébration des mariages. Toutefois, si la salle des mariages habituelle ne peut pas être utilisée (ex. : exigüité, impossibilité pour des handicapés d'y accéder, travaux en cours...), il appartient au conseil municipal de prendre une délibération pour fixer le lieu qui servira, pour les besoins du mariage ou pour une période donnée, d'annexe de la mairie. Le procureur de la République doit en être informé au préalable et faire connaître son avis.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a sollicité en ce sens Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Sous-Préfet.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir

APPROUVER ce transfert temporaire de la salle du conseil et des mariages à la Salle Jean Daujas, située maison de l'Hien, 244 montée du village pendant la durée des travaux.

AUTORISER le déplacement des registres d'état civil lors des mariages

AUTORISER à signer tous documents nécessaires.

Abstention : 0

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

2- CC Vals du Dauphiné

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes de la lettre d'information n°7 des Vals du Dauphiné que chaque membre du conseil a reçu récemment par mail.

Les compétences de la future intercommunalité sont en cours d'élaboration.

Les directions ont été créées, un travail est en cours sur les profils de poste et la configuration des services.

Monsieur le Maire rappelle que les locaux de la CCVH accueilleront le pôle service à la population.

Il présente les différentes décisions que le conseil municipal sera amené à prendre prochainement suite à la publication de l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné qui devrait être pris par le Préfet.

3- Convention SPA année 2017

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation, articles L211-24 et suivants du Code Rural, impose aux communes de disposer d'une fourrière pour les animaux. Sachant que la commune ne dispose pas de fourrière, une convention peut être passée avec la SPA.

La société protectrice des animaux du Nord Isère propose une convention de fourrière consistant en la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que la prise en charge des chats errants capturés, leur transport et leur garde en fourrière pendant le délai légal.

Elle inclut également l'enlèvement des cadavres de chiens et chats trouvés morts sur la voie publique, préalablement ramassés par les services de la commune et le prêt de trappe. Ces prestations sont assurées 24 h/24 et 7 j sur 7.

Son coût annuel est de 0,35 € par habitant, soit $0,35 \times 2\,240$ (population INSEE 2016) = 784 €

Pour mémoire le tarif 2016 était de 0,32 € par habitants.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire pour l'année 2017 la convention signée avec la SPA du Nord-Isère.

Abstention : 0

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

4- Décision modificative n°4

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de transférer des crédits prévus au BP du chapitre 21 au chapitre 23 travaux en cours.

Dépenses d'investissement

Chapitre	Imputation	Mouvement de crédit
23	DI 238	+ 30 000
23	DI 2313	+ 220 000
23	DI 2315	+ 50 000
<i>Sous total CHAPITRE 23</i>		+ 300 000
21	DI 21318	- 200 000
21	DI 2135	- 100 000
<i>Sous total CHAPITRE 21</i>		- 300 000

Abstention : 0

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

5- Récupération du FCTVA sur les travaux d'armoire éclairage

Monsieur le Maire explique que Le SEDI a transmis aux communes une note informative sur la procédure de récupération du FCTVA sur les travaux d'éclairage public ayant fait l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Des écritures comptables devront être réalisées par la commune afin que :

- les travaux effectués soient intégrés au patrimoine éclairage public
- Le montant TTC des travaux réalisés puisse être déclaré (hors frais de maîtrise d'ouvrage) pour le versement du FCTVA.

Il rappelle que sont concernés les travaux d'éclairage public l'opération n°16 112 464 Rénovation des armoires d'éclairage.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative pour passer les écritures d'ordre nécessaires :

Dépenses d'investissement

Chapitre	Imputation	Augmentation de crédit
041	DI 21538 – Autres réseaux	+ 19 494
Total dépenses investissement		+ 19 494

Recettes d'investissement

Chapitre	Imputation	Augmentation de crédit
041	RI 238 – Avances versées sur immobilisation	+ 12 996
041	RI 1326 – Subvention non transférable	+ 6 498
Total recettes investissement		+ 19 494

Monsieur le Maire précise que le taux du FCTVA (fond de compensation sur la taxe à valeur ajoutée) pour l'année 2016 est de 16,404 %.

Le montant de la tva qui sera déclaré sur l'année 2017 au titre de cette opération est de 3 249 €, soit une dépense hors taxe de 16 245 €.

Abstention : 0

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

Compte-rendu des adjoints

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

Ecole

Les travaux d'habillage des montants des fenêtres de l'école de fille devraient être faits pendant les vacances de Toussaint.

Un devis a été demandé pour la pose de stores dans la salle de la garderie afin que le tableau numérique puisse être utilisé correctement.

Les enseignantes sont très satisfaites du four installé à l'école maternelle.

Maison pour tous

Traçage de 16 places dont 1 place handicapée réalisé par les services techniques.

Réunion avec l'entreprise « Glandut » afin d'évoquer les problèmes de façade : fissure de l'enduit à différents endroits.

Mairie

- L'entreprise Carrey a fait la démolition des bâtiments de l'ancienne cantine.
- La plateforme créée et les fondations sont coulées
- Démolition des cloisons du RDC de la mairie.

Serge Biessy informe que les réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 15h00, à ce jour, il n'y a pas de retard par rapport au planning.

Création de place de stationnement : chemin de la Michalette

Monsieur le Maire précise qu'il sera fait un courrier aux riverains pour leur demander de respecter la circulation alternée. Les voitures doivent utiliser les places créées pour se garer et ne pas stationner sur les trottoirs.

M. Sébastien Terrier fait remarquer que d'une manière générale selon lui sur Saint Victor il y a un problème de vitesse. Jean-Charles Gallet propose d'en discuter lors de la prochaine commission voirie.

Mme Martine GAUTHIER – Affaires sociales, logement

Mme Martine Gauthier s'est déplacée à domicile pour aider à remplir des dossiers de demande d'APA ainsi que des dossiers « handicap ».

Cet été, peu de déménagements dans les logements sociaux sur la commune de Saint Victor de Cessieu.

Préparation des listes pour les cadeaux de fin d'année des personnes hospitalisées par les membres du CCAS.

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

Site internet

La commission s'est réunie lundi 3 octobre, pour faire un point global sur le contenu du site internet, des rubriques seront réorganisées en fonction des thèmes afin de garder l'essentiel et le rendre la navigation plus fluide.

Un nouvel onglet avec la liste des commerces et services est en cours de réalisation. Il faudra recenser tous les commerces et ses acteurs.

Facebook et panneaux

Les informations sont relayées sur la page et sur le panneau de manière réactive.

Bulletin municipal

La commission se réunira le 17/10 pour travailler sur le chemin de fer et son contenu. Les associations ont déjà reçu un mail les informant et leurs demandant les éléments avec une date précise.

Un travail sera fait sur les circuits de distribution, pour rééquilibrer les quartiers.

M. Patrick BENOITON – Vie associative et animations

Marché de Noël

Réunion du comité de pilotage le 3 octobre, à ce jour 42 exposants se sont inscrits pour le marché de Noël des 26 et 27 novembre 2016. De nombreuses animations sont programmées : la toiletteuse organise un défilé de chiens costumés.

Le Père-Noël et ses assistants distribueront des cadeaux aux plus petits grâce au don de petits jouets d'un sponsor.

Reprise du concours des stands les mieux décorés pour inciter les exposants à faire une belle décoration de fêtes.

Massage et maquillages festifs offerts par l'esthéticienne.

Repas du dimanche midi organisé par association l'Hien d'amitié.

Buvette et petite restauration du « Sou des écoles ».

Sécurité assuré gracieusement par M. Vanel.

Téléthon

Le « Club de l'amitié » organise le téléthon le 20 novembre.

Questions diverses

Monsieur le Maire demande que les délégués des structures intercommunales et autres organismes fassent de manière régulière un compte rendu aux membres du conseil des grandes décisions prises.

Vallée de l'Hien commissions sur le périmètre des Vals du Dauphiné : Monsieur le Maire explique que la CCVH recherchait deux élus motivés par la thématique « habitat », disponibles en journée et en fin d'après-midi. Afin de de traiter de sujets se rapportant au logement locatif (commission d'admission), aux OPAH ...

M. Daniel Vitte a choisi, parmi les candidatures reçues, Jean-Charles Gallet (titulaire) et Evelyne Martinon (suppléante).

Vallée de l'Hien : séance annuelle d'information et d'échanges jeudi 10 novembre 2016 à 18h30 à Montagnieu.

Proposition de calendrier des prochaines réunions du conseil municipal :

- 16 novembre 2016
- 14 décembre 2016
- 18 janvier 2017
- 15 février 2017
- 29 mars 2017
- 12 avril 2017
- 17 mai 2017
- 21 juin 2017

Cérémonie commémorative du 11 novembre à 11h45

Vœux à la population le 6 janvier 2017

Questions et informations diverses

Tracé Lyon Turin

Sébastien Terrier demande s'il y a du nouveau sur le tracé Lyon Turin, Jean-Charles Gallet répond que RFF n'a communiqué aucune nouvelle information.

Gens du voyage

Sébastien Terrier explique que des bruits courent sur une éventuelle vente du terrain d'aviation de la CCI de Cessieu et que la mairie se porterait acquéreur pour faire un terrain d'accueil des gens du voyage.

Jean-Charles Gallet explique que suite à la mobilisation des élus des communes de Saint Victor de Cessieu et Cessieu, une réunion a été organisée pour tenter de convaincre les services de l'État qu'il n'était pas possible d'accueillir les 400 caravanes prévues. Monsieur le Maire informe que ce sont 700 caravanes qui se sont installées à St Priest.

Aménagement : mobilier urbain

Demande pour la pose d'un banc entre le rond point et la maison de santé.

Grille d'affichage

Grille d'affichage un peu vieillot

Abri bus

Questions de M. Sébastien TERRIER sur les vitres latérales cassées de nombreux abri bus. Elles ne sont pas remplacées à cause du vandalisme, car à peine changées, elles sont très rapidement détériorées.

Incivilités et vols

Evelyne Martinon demande si la mairie a des informations sur des vols récents au cimetière, il est répondu qu'il est important de relayer l'information en mairie pour que les gendarmes puissent également être informés.

Bureaux de Poste : motion du conseil municipal portant sur les maintiens des bureaux de Poste de plein exercice de Bio et de Saint Victor de Cessieu.

Nicole Chochina demande à intervenir. Elle informe qu'une réunion publique s'est tenue à Biol en septembre pour la défense du service postal. Les maires présents ont proposé que les communes demandent à leur conseil de bien vouloir prendre une motion de soutien pour le maintien de plein exercice des bureaux poste des 2 centres bourgs de la Vallée de l'Hien, Biol et Saint Victor de Cessieu.

Le conseil municipal de Saint Victor de Cessieu est solidaire de la population des communes de Biol et de Saint Victor de Cessieu, toutes deux bourgs relais, qui défendent leurs bureaux de poste de pleine exercice.

Il est donc proposé au conseil municipal

DE PRENDRE une motion de soutien

DE DÉSA approuver les orientations annoncées par les représentants de La Poste

DE DÉNONCER ces orientations comme un recul du service public

D'EXIGER que La Poste garantisse un service public de qualité, de proximité et l'égalité des services pour chaque usager.

Fin de séance à 22 heures 10